

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## UNE SOLUTION SIMPLE ET SÉCURISÉE POUR GARANTIR VOS ACHATS



### Comment ça marche ?

#### JE POSSÈDE DÉJÀ LA CARTE SPRINTSECURE FRANFINANCE

Munissez-vous de votre carte SprintSecure associée à un crédit renouvelable et choisissez votre solution de financement\* (voir les solutions de financement ci-dessous).

**SprintSECURE**

#### JE SOUHAITE RÉGLER EN PLUSIEURS FOIS EN SOUSCRIVANT UN CRÉDIT RENOUELABLE

- 1 Choisissez** une solution de financement\* (voir les solutions de financement ci-dessous).
- 2 Complétez** le formulaire de souscription au crédit renouvelable et obtenez une réponse de principe immédiate
- 3** Pour valider votre commande et bénéficier d'une livraison immédiate, **saisissez votre numéro** de carte bancaire et **acceptez le contrat** électronique de paiement par carte bancaire.
- 4 Retournez**, pour étude définitive, le dossier de crédit renouvelable complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées à :

FRANFINANCE FAP  
LIBRE REPONSE 22371  
92509 RUEIL MALMAISON

**Le contrat de crédit renouvelable est validé définitivement par FRANFINANCE :**

*Vous pourrez bénéficier des avantages qui lui sont associés.*

**Le contrat de crédit renouvelable n'est pas validé par FRANFINANCE :**

- Vous n'avez pas retourné votre dossier complété et signé à FRANFINANCE,
- Vous avez souhaité vous rétracter au titre du contrat de crédit renouvelable,
- Votre dossier de crédit n'a pas été accepté par FRANFINANCE.

*Le montant de l'achat (majoré de frais) sera réglé par débit de votre carte bancaire en 1 ou 2 fois (en 1 fois si l'achat est inférieur 300 € ou en 2 fois si l'achat supérieur ou égal à 300 €).*

*Si le montant de votre achat est supérieur à 1 000 €, vous pouvez également choisir de souscrire un contrat de crédit affecté à la place du crédit renouvelable (il fera également l'objet d'une étude avant acceptation).*

#### \*Solutions de financement

Utilisation courante de votre crédit renouvelable :

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

**Exemple d'utilisation courante** (hors assurances facultatives) de 500 € (en une seule fois et sans utilisation ultérieure), égale au montant total du crédit : **12 mensualités de 45 € puis une 13ème mensualité de 11.71 €.** TAEG révisable **19,97 %**.

**Montant total dû : 551,71 €.** Taux débiteur révisable : 18,21 %. Coût du crédit 51,71 €. Durée maximum du crédit : 13 mois. Coût mensuel de l'assurance (inclus dans votre mensualité\*\*) : 2.03 € pour DIM, 3,04 € pour DIM + CHOM et 3,29 € pour Senior. Coût total de l'assurance : 14,31 € pour DIM, 21,87 € pour DIM + CHOM et 23,77 € pour Senior. TAEA : 5.97 % pour DIM, 9.07% pour DIM + CHOM et 9.84% pour Senior.\*

Utilisations particulières de votre crédit renouvelable\* :

- 5 MOIS : Exemple pour un crédit d'un montant total de 500 €, 5 Mensualités de 102.83 € (hors assurances facultatives). Montant total dû : 514.15 €. TAEG fixe 11.90 %.

- 10 MOIS : Exemple pour un crédit d'un montant total de 1 000 €, 10 Mensualités de 105.23 € (hors assurances facultatives).  
Montant total dû : 1 052.30 €. TAEG fixe 11.90 %.
- 15 MOIS : Exemple pour un crédit d'un montant total de 1 500 €, 15 Mensualités de 107.66 € (hors assurances facultatives).  
Montant total dû : 1 614.90 €. TAEG fixe 11.90 %.

\*Offre valable toute l'année, strictement réservée aux clients déjà détenteurs du crédit renouvelable lié à la Carte SPRINT SECURE dans la limite du montant disponible de la Réserve Achats. Vous pouvez également régler vos achats au comptant avec votre carte. Prêteur : FRANFINANCE (RCS Nanterre 719 807 406 - intermédiaire en assurances inscrit à l'ORIAS – N° 07 008 346). Assurances souscrites auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du Groupe SOCIETE GENERALE. Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE. Conditions en vigueur au 01/11/2015

\*\*Avec l'assurance, le montant de l'échéance reste inchangé, la durée de remboursement est allongée et le montant total dû augmente.